

COMMUNIQUÉ DE PRESSE

Les déterminants de l'épargne du troisième pilier des pensions

(Article publié dans la Revue économique de décembre 2007)

Le vieillissement des générations issues du baby-boom aura d'importantes répercussions sur la viabilité du régime légal - le premier pilier - des pensions, sur les dépenses de soins de santé et sur la fiscalité. Cette perspective suscite un vif débat sur les réformes à mettre en œuvre pour relever ce défi. L'épargne pour la retraite réalisée à titre individuel - le troisième pilier - figure au nombre des instruments qui permettent de pallier certaines insuffisances du régime légal. Les pouvoirs publics belges en ont pris conscience en instaurant, il y a vingt ans déjà, des incitants fiscaux visant à stimuler cette forme d'épargne. Cet anniversaire constitue l'occasion de dresser le bilan de l'évolution des versements au troisième pilier en Belgique, et d'en étudier les déterminants macro- et microéconomiques.

Les statistiques issues des comptes financiers de la Belgique concernent l'épargne du troisième pilier au sens large, laquelle dépasse les spécificités fiscales de l'épargne-pension et de l'épargne à long terme. Elles ne peuvent donner lieu, par ailleurs, à une analyse détaillée qui reposerait sur les caractéristiques individuelles des ménages. C'est donc à double titre qu'il est utile de se tourner vers les données contenues dans les déclarations fiscales. Puisque l'épargne du troisième pilier donne droit, pour autant qu'elle soit déclarée, à une réduction d'impôt, les déclarations enrôlées constituent une source statistique autorisant à la fois l'examen macroéconomique et l'investigation microéconomique du troisième pilier au sens strict.

Il ressort de l'analyse macroéconomique que les versements au troisième pilier ont enregistré une progression remarquable au cours des quinze dernières années. La hausse du taux de participation a joué un rôle prépondérant dans cette évolution, stimulée par la prise de conscience des insuffisances de la pension légale. Il apparaît également que les nouveaux participants disposent de revenus en moyenne inférieurs à ceux des participants de longue date. Ces mouvements révèlent une tendance à la démocratisation du troisième pilier des pensions.

L'analyse microéconomique apporte cependant une nuance à ce tableau. Certes, plusieurs catégories moins favorisées par les deux premiers piliers des pensions ont une inclination à participer totalement justifiée. Il s'agit notamment des indépendants et des prépensionnés. Certaines autres sous-catégories affichent une propension à participer élevée en dépit d'une situation financière a priori solide, même après la mise à la pension: les ménages à hauts revenus propriétaires de leur logement et couverts par une assurance-groupe en sont un exemple. Pour ces ménages assurés de disposer d'une pension complémentaire par l'entremise du deuxième pilier, le troisième pilier aide néanmoins à réduire la chute du pouvoir d'achat consécutive au départ à la retraite.

La majorité des ménages, en revanche, n'ont toujours pas accès au deuxième pilier. Pour ces contribuables, le troisième pilier constitue un moyen avantageux de compléter leur pension légale. Dans certains cas, c'est même l'unique moyen d'obtenir des revenus décents une fois atteint l'âge de la retraite. Or, les résultats de l'analyse microéconomique révèlent que, à l'inverse des indépendants et des prépensionnés, certaines catégories, ne bénéficiant également que de ressources limitées à la pension, demeurent pourtant sous-représentées parmi les participants au troisième pilier: les locataires, les chômeurs et les personnes disposant de faibles revenus.

Pour certains ménages, c'est le manque de ressources qui rend toute forme d'épargne impossible: ceux-là doivent pouvoir compter sur un premier pilier des pensions solide. Quant aux ménages fragilisés qui disposent tout de même d'une capacité d'épargne, il se pourrait qu'ils pâtissent dans une série de cas d'un déficit d'information. Il est vrai que la complexité croissante des produits financiers entrant en ligne de compte pour le troisième pilier ne facilite pas leur accessibilité. Il n'est dès lors guère étonnant que plusieurs rapports insistent sur la nécessité d'une éducation financière des épargnants. Cela doit les aider à mieux comprendre les produits de pension complémentaire, tout particulièrement les placements sans rendement garanti, dont les souscripteurs supportent le risque comme dans le cas des fonds d'épargne-

pension. Par ailleurs, il s'agit, une fois atteint l'âge de la retraite, d'aider les épargnants à gérer de manière optimale les fonds obtenus à l'échéance des contrats.